



DIAGNOSTIC DE TERRITOIRE ENFANCE JEUNESSE VERDUN SUR GARONNE

Cahier des charges – du 18-01-24

1/ INTRODUCTION

1.1 / Objet du cahier des charges

Dans le cadre de l'évolution **des politiques enfance-jeunesse**, la commune de Verdun-sur-Garonne souhaite mener une analyse de la politique sociale sur son territoire¹, en mettant particulièrement **l'accent sur les enfants et les jeunes (0 à 25 ans)**.

Cette démarche doit permettre de mieux cerner le contexte local, en mettant en lumière les points forts et les domaines nécessitant des améliorations. L'objectif est de fournir à la collectivité les éléments nécessaires **à une meilleure appréhension du besoin pour - si nécessaire - ajuster l'offre de service en conséquence**.

1.2 / Contexte local

a) Général

Verdun-sur-Garonne est aujourd'hui une commune à vocation résidentielle, inscrite dans un bassin de vie au cœur d'un **territoire métropolisé**, à mi-chemin entre Toulouse et Montauban. La commune connaît **une augmentation continue de sa population**, au-dessus de la moyenne nationale (5000 habitants au 1er janvier 2024).

L'expansion démographique de Verdun-sur-Garonne a des incidences sur le fonctionnement des services publics au sein de ce territoire. Elle connaît un **phénomène de centralité propre aux Bourgs-centres**. Par ailleurs, sa courbe de population est caractéristique des villes péri-urbaines, avec un fort pourcentage de la population jeune (12% de la population accueilli dans les écoles primaires). Le Conseil départemental du Tarn-et-Garonne y a construit son 18ème collège dont la première rentrée a eu lieu en septembre 2020.

Elle est la **deuxième commune d'un territoire** connaissant une forte mutation démographique, économique et politique qu'est celui de la **Communauté de communes Grand Sud Tarn-et-Garonne** (environ 45 000 habitants), qui est issue de la fusion de trois intercommunalités : la communauté de communes du terroir de Grisolles et de Villebrumier, la communauté de communes de Garonne et Canal et la communauté de communes du Pays Garonne et Gascogne.

b) La Convention Territoriale Globale 2022 - 2026

Signée fin 2022 entre la Caisse d'Allocation Familiale (CAF 82), la Communauté de communes Grand Sud Tarn-et-Garonne (CCGSTG) et ses communes membres, cette convention doit permettre de :

¹ Commune de Verdun-sur-Garonne et ses zones d'influence proche (ancienne communauté de communes Pays de Garonne Gascogne).



- *Identifier les besoins prioritaires sur la communauté de communes
- *Améliorer la connaissance des champs d'intervention de chacun
- *Définir les champs d'intervention à privilégier au regard de l'offre et des besoins
- *Optimiser l'offre existante et/ou développer une offre nouvelle afin de favoriser un continuum d'interventions sur les territoires
- *Articuler les financements de la CAF et de la communauté de communes pour répondre efficacement aux besoins sociaux de la population.

Elle définit 4 axes stratégiques dont un axe "Famille" :

OBJECTIFS STRATÉGIQUES	OBJECTIFS OPERATIONNELS
AXE FAMILLE	
Accompagner les jeunes à être « acteurs » du territoire	A Engager une réflexion pour concevoir une politique globale jeunesse sur le territoire. Articuler les PEDT existants du territoire en lien avec la politique globale jeunesse sur le territoire Déployer des « lieux » dédiés à la jeunesse
Améliorer et renforcer l'accès des enfants en situation de handicap (aux accueils de loisirs/aux modes de garde)	B *Réaliser un diagnostic sur la capacité d'accueil aux services Etudier les besoins en termes d'accompagnement des structures
Assurer une meilleure lisibilité de l'offre à destination des jeunes et des enfants	C Créer une instance de coordination de l'offre à destination des jeunes et des enfants, en lien avec les structures d'accueil et les communes (politique tarifaire/articulation des temps d'ouverture des structures)
Accompagner la parentalité	D Développer des lieux d'accueil enfant-parent, Accompagner le développement d'actions de médiation/thérapie familiale/espace rencontre, Développer des actions parentalité Créer des espaces d'accompagnement pour les parents et les familles
Équilibre entre les différentes offres d'accueil du jeune enfant : collectif et individuel	E Engager une réflexion pour concevoir une politique globale de mode de garde sur le territoire Réflexion et/ou création de lieux d'accueil collectif : régulier, temporaire, horaires atypiques, inclusif...

c) Enfance - Jeunesse sur la commune de Verdun-sur-Garonne et son territoire

De la petite enfance à la jeunesse, les compétences, les acteurs et les modalités de mise en œuvre sont divers sur le territoire. Sans présager d'éventuelles évolutions dont ce diagnostic n'est pas l'objet, l'objectif de mieux définir le besoin des familles répond à un besoin de lisibilité pour définir une stratégie.

o La petite enfance (compétence intercommunale)

La commune dispose d'une crèche (gérée par une association par délégation pour le compte de la Communauté de communes) et d'une Maison d'Assistantes Maternelles (MAM). A compter de juillet 2018, un Relai d'Assistantes Maternelles au sein de la Maison Intercommunale de l'Enfance s'est installé. Ce bâtiment permet également d'accueillir les Centres de Loisirs Sans Hébergement (CLSH).

o L'Enfance

- Scolaire



La commune possède un groupe scolaire au sud de la ville (école la fontaine) et deux écoles (maternelle Jules Verne + élémentaire au centre Dareysses).

Effectif 2023 / 2024

- Jules Verne : 106 élèves
- Dareysses : 219 élèves
- Groupe scolaire la fontaine : 195

- *Périscolaire*
 - *Lundi, mardi, mercredi matin, jeudi, vendredi*

Modalités : marché public

Gestionnaire : Loisirs Education & Citoyenneté Grand Sud

La culture de l'ALAE est encore jeune sur la commune car elle a été mise en œuvre au 1^{er} janvier 2019 en remplacement du mode de garderie en régie pré-existante. En améliorant la qualité de son service périscolaire, la commune apporte une ambition supplémentaire dans la réussite éducative et affiche clairement la volonté de mettre en œuvre une continuité éducative basée sur le rapprochement des acteurs (écoles, parents, actions éducatives portées par la municipalité, ALSH, ALAE).

- *Mercredi après-midi*

Modalités : convention de partenariat entre 9 communes

Gestionnaire : Maison des Jeunes et de la Culture de Verdun-sur-Garonne.

Bilan 2022 : [lien](#)

- *Extrascolaire (compétence intercommunale)*

Modalités : compétence intercommunale

Gestionnaire : Maison des Jeunes et de la Culture de Verdun-sur-Garonne.

- La Jeunesse

- *PIJ / Accueil ados / accueil jeunes*

Modalités : convention de partenariat entre 9 communes

Gestionnaire : Maison des Jeunes et de la Culture de Verdun-sur-Garonne.

Bilan 2022 : [lien](#)

- *Autres acteurs importants*

Mission locale 82

Ressource Jeunesse

Communauté de communes Grand Sud Tarn-et-Garonne :

- gère l'extrascolaire sur le territoire de l'ex-Communauté de communes Garonne Gascogne

ADEN-S : association implantée localement, gérante d'un Tiers-Lieux situé sur la commune (le Dynamik). Une phase de préfiguration pour la création d'un Espace de Vie Sociale est lancée pour 2024.



2 / PRÉSENTATION DU SECTEUR

Veillez-vous reporter à :

- o *l'annexe 1* : Analyse des Besoins Sociaux 2021
- o *l'annexe 2* : Convention Territoriale Globale (et fiches-actions transmises par la commune de Verdun-sur-Garonne)
- o *l'annexe 3* : Convention de partenariat des 9 communes
- o *l'annexe 4* : Visuel de l'offre de service existante

3 / CONTENU DE L'ÉTUDE

3.1 / Phase 1 : Diagnostic quantitatif et qualitatif

Le diagnostic permettra :

- 1) de définir le portrait de la population concernée² (démographie, typologie de familles, ressources des ménages...) ;
 - les données démographiques ;
 - les typologies familiales ;
 - le niveau de ressources des familles ;
 - l'urbanisme et l'habitat ;
 - les équipements et services ;
 - la vie économique locale.

Objectifs :

- Représenter la répartition territoriale et les caractéristiques socio-économiques des populations ;
 - Examiner comment évolue la population, l'impact des soldes naturels et migratoires sur la zone déterminée :
- 2) d'analyser l'état actuel de l'offre de service dans différents domaines (modes de garde, éducation, sports, loisirs...).
- La **première phase** vise à renseigner les éléments portant sur la capacité d'accueil, le prix de revient, le taux d'occupation ou de fréquentation, la participation financière de la Caf, du Conseil Départemental et des communes concernées, le profil des bénéficiaires et la hauteur de leur participation financière.
 - La **seconde phase** consiste en l'analyse du fonctionnement des services existants et prend en compte les éléments suivants :
 - **accessibilité aux familles** : site d'implantation, horaires et amplitude d'ouverture, , tarification, etc. ;
 - déterminer **les freins des familles** n'ayant pas recours aux services ;
 - pertinence du projet au regard **de l'environnement et des usagers** ;
 - **place donnée aux familles** dans l'expression des besoins et dans le fonctionnement des équipements ou services ;
 - **niveau de satisfaction des parents** et le cas échéant des jeunes à relier avec le taux d'occupation ou de fréquentation du service ;
 - qualité du **partenariat** avec la Caf (partenariat d'action, suivi administratif, pièces justificatives, etc.) et la PMI.

² Commune élargie au territoire de l'ex-CC Pays de Garonne Gascogne

3.2. Phase 2 : Méthodologie

a) Définition

Sollicitant l'avis des principaux concernés (parents, enfants, jeunes...) et mobilisant les acteurs locaux pour mettre en relief les enjeux propres au territoire.

La mise en place d'un comité de pilotage du contrat est préconisée car elle permet d'analyser l'ensemble des informations quantitatives et qualitatives recueillies auprès des familles, des jeunes, des structures, des partenaires et de confronter différents points de vue. Son animation peut être confiée à un coordonnateur.

Les conclusions dégagées par le diagnostic doivent permettre de confronter l'adéquation entre l'offre, les besoins et les moyens mobilisables par les partenaires de la Caf.

Sur cette base, les futurs contractants et la Caf peuvent s'accorder sur les orientations à prendre en fonction des besoins à satisfaire et des moyens disponibles. Pour être opérationnelles, ces orientations sont à transformer en objectifs. La formulation des objectifs doit rendre possible la mesure et l'évaluation des résultats attendus.

Au terme du diagnostic seront formulés :

- les enseignements de l'état des lieux, les priorités soulignées par le diagnostic ;
- les priorités retenues par la commune, la communauté de communes ou autre regroupement de communes au regard des moyens financiers disponibles ;
- le sens global du projet ;
- les objectifs pour la période contractuelle et les résultats attendus (chiffrés pour les objectifs quantitatifs) ;
- le plan d'actions ou schéma de développement ;
- le processus d'évaluation.

4 / DEROULEMENT DE L'ETUDE

4.1 / Composition de l'équipe

a) Critères de choix du bureau d'étude

L'équipe pluridisciplinaire sera composée de plusieurs personnes aux compétences diverses.

La méthodologie proposée se devra d'être innovante, créative et partenariale. Elle permettra d'impliquer l'ensemble des acteurs afin de développer la compréhension mutuelle des acteurs.

La collectivité analysera les propositions des candidats selon le critère du mémoire technique et composition de l'équipe pour 60% et du prix pour 40%.

b) Méthodologie de choix des offres

Les candidatures seront sélectionnées en deux temps :

- 1) sélection de trois candidats sur dossier
- 2) puis jury en présentiel pour ces trois candidats.



La commune pourra demander à chaque candidat d'adapter leur offre en fonction de son besoin avant d'arrêter définitivement son choix.

4.2 / Formes et délais des rendus

Le prestataire devra remettre :

- En phase 1 : mars 2024
- En phase 2 : juin 2024

L'étude se déroulera sur une durée de 4 à 6 mois, se clôturant en juillet 2024 par des Assises de l'Enfance, Jeunesse, Education.

4.3 / Conduite de l'étude

Le prestataire travaillera en étroite collaboration avec un **comité technique** qui regroupe les agents de la commune de Verdun-sur-Garonne (Directeur Général des Services, Coordinatrice Enfance Jeunesse Education, agents administratifs...).

Un **comité de pilotage** sera mobilisé sur les deux phases et regroupera, en plus du comité technique, Messieurs les Maires et les élus concernés (adjoints) des 9 communes ainsi que les organismes partenaires qui seront à cibler.

REMISE DES OFFRES : avant le mercredi 14 février 2024 à 12h

accueil@verdun-sur-garonne.fr

